

A LILLE

La situation reste la même que mardi, aux divers établissements de Lille.

Au tissage Genevois, à Hellemmes, une vingtaine d'ouvriers ont repris le travail.

Les autres établissements de Fives et d'Hellemmes sont toujours en grève.

A la Madeleine, 70 ouvriers sont rentrés chez M. Panchet, à la suite des concessions patronales.

Le chômage continue dans les autres établissements.

A Lille et dans la banlieue, fitures et tissages sont toujours gardés par des troupes de toutes sortes.

AU TISSAGE WICAR. — MM. Wicar frères ont adressé au Comité de la Grève une lettre contenant les propositions qu'ils désiraient soumettre à la déléguation ouvrière.

Le tarif proposé par les patrons a été discuté en réunion par tous les ouvriers du tissage.

La décision qui a été prise est tenue secrète.

LE COMITÉ DE LA GREVE ET L'ECHO. — Nous recevons du Comité de la Grève, avec prière d'insérer, la lettre suivante adressée à l'Echo du Nord :

Monsieur le Rédacteur en chef, On nous communique votre numéro de ce soir, où dans la chronique des grèves de l'industrie textile, vous annoncez que, des conversations ayant eu lieu, il paraît que nous nous sommes déclarés partisans de la grève générale.

Nous n'avons jamais préconisé ni essayé de résoudre ce problème et ne comprenons pas les sentiments qui vous ont poussés à publier ces idées et ces propos ; nous tenons à protester hautement.

Ce n'est pas la venue de Jaurès et d'autres orateurs socialistes dans le Nord qui nous fera douter de la ligne de conduite que nous nous sommes toujours déclarés prêts à défendre.

Marchés aux grains et autres produits. — Les marchés aux grains et autres produits ont eu lieu hier à Lille.

Le seul coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

Le Comité de la Grève et par ailleurs, nous sommes convaincus que les décisions prises dans la réunion des grévistes à laquelle vous faites allusion, décisions qui consistent à engager, dès mercredi, des négociations avec patrons et ouvriers pour la reprise du travail, sont une défection.

Vous vous priez, Monsieur le Rédacteur en chef de bien vouloir insérer la présente et de prendre, dans l'avenir, des renseignements plus précis avant d'imputer à des éléments un acte qui n'est pas prononcé.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, nos civilités empressées.

Pour le Comité de la Grève et par ailleurs, Signé : CRETON et BAUCHE.

POUR LES SOLDATS. — Pendant que nos guerriers d'opérette déambulent dans les rues de la bonne ville de Lille, éperonnés et casqués, sirotent leur apéritif ou escaimotent les beautés facilement rembourables, l'armée — la véritable — est restée assignée au quartier sans motif plausible.

Les fantassins cavaliers, tous ceux qui n'ont pas le galon d'or sur la manche, n'ont d'autre perspective que les quatre murs noircis de la cantine ou de la chambre.

Cette élimination est ridicule, inutile et humiliante.

Malgré la parole que le mouvement gréviste de Lille ne nécessite pas la mobilisation ou l'immobilisation d'un tel effectif.

Malgré, parce que la consigne de ceux qui sont destinés à maintenir l'ordre, ne se comprend pas l'absence de ces unités.

Dangerouse, parce que, après trois semaines de réclusion, le moral des troupes excellentes peut-être au sens militaire du mot, ne peut être que médiocre.

Un bataillon, un escadron, en tant que toute a une psychologie spéciale. C'est quelque chose dont vous ne vous rendez pas assez compte, MM. les empanachés, gaisonnés et bottichés, que vous le soyez d'or ou d'argent, car vous portez bien vite à l'œil à fleurs de cécité.

Il y a quelques jours, un adjudant du 133e dont la famille habite Lille, demande une permission pour aller voir ses parents. Cette permission lui est refusée. Il passe quatre jours en caserne, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, n'aurait pas été puni de sa faute.

On ne serait pas plus sévère aux avant-postes. La grève sera continuée.

Grévistes en Correctionnelle. — Le 16 octobre, à Pusine Guillaumont, à Hellemmes, le policier Grosse a l'arrestation d'un gréviste, nommé Vanhaverbeke, pour outrage à la justice. Voici comment l'incident s'est produit :

Un gréviste, nommé Vanhaverbeke, s'étant rendu à l'usine précitée qui était complètement fermée par des chaînes à pied sur les rails d'un capot, un travailleur, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, n'aurait pas été puni de sa faute.

On ne serait pas plus sévère aux avant-postes. La grève sera continuée.

Il sait que nos réactionnaires ne le lui pardonneront pas ; il aura désormais contre lui toute la haute et la basse calotte. Mais il aura pour lui tous les vrais citoyens, qui n'oublieront pas son dévouement, son courage et son abnégation. Sonveville est un caractère, une âme bien trempée, que les crânières réactionnaires ne font pas trembler. Fais ce que dois pour tes camarades ; voilà sa devise. La boue de la « Dépêche » ne s'écaboussera pas.

Quant aux insinuations de ce journal, contre des camarades qu'il ne nomme pas, passons. Il y a dans la presse une épithète ségrégante : « La Bavarde », le journal clérical-réactionnaire à un correspondant qui tente l'impossible pour lui faire appliquer à Baillieu.

Pauvre cervelle déformée et avarié par l'enseignement flammien !

A Wasquehal. — Les grévistes du tissage Willen, au nombre de 250, ont tous repris le travail hier, après avoir obtenu quelques légers améliorations à leur condition.

ROUBAIX. — Lire à la dernière page Le BULLETIN du TRAVAIL. Offres et Demandes d'Emplois (0,15 cent. l'insertion).

Coopérative « La Paix ». 73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix.

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, ÉPICERIES, GOUILLERIE, QUINCAILLERIE, etc. Marchés aux grains et autres produits.

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

Le Comité de la Grève et par ailleurs, nous sommes convaincus que les décisions prises dans la réunion des grévistes à laquelle vous faites allusion, décisions qui consistent à engager, dès mercredi, des négociations avec patrons et ouvriers pour la reprise du travail, sont une défection.

Vous vous priez, Monsieur le Rédacteur en chef de bien vouloir insérer la présente et de prendre, dans l'avenir, des renseignements plus précis avant d'imputer à des éléments un acte qui n'est pas prononcé.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, nos civilités empressées.

Pour le Comité de la Grève et par ailleurs, Signé : CRETON et BAUCHE.

POUR LES SOLDATS. — Pendant que nos guerriers d'opérette déambulent dans les rues de la bonne ville de Lille, éperonnés et casqués, sirotent leur apéritif ou escaimotent les beautés facilement rembourables, l'armée — la véritable — est restée assignée au quartier sans motif plausible.

Les fantassins cavaliers, tous ceux qui n'ont pas le galon d'or sur la manche, n'ont d'autre perspective que les quatre murs noircis de la cantine ou de la chambre.

Cette élimination est ridicule, inutile et humiliante.

Malgré la parole que le mouvement gréviste de Lille ne nécessite pas la mobilisation ou l'immobilisation d'un tel effectif.

Malgré, parce que la consigne de ceux qui sont destinés à maintenir l'ordre, ne se comprend pas l'absence de ces unités.

Dangerouse, parce que, après trois semaines de réclusion, le moral des troupes excellentes peut-être au sens militaire du mot, ne peut être que médiocre.

Un bataillon, un escadron, en tant que toute a une psychologie spéciale. C'est quelque chose dont vous ne vous rendez pas assez compte, MM. les empanachés, gaisonnés et bottichés, que vous le soyez d'or ou d'argent, car vous portez bien vite à l'œil à fleurs de cécité.

Il y a quelques jours, un adjudant du 133e dont la famille habite Lille, demande une permission pour aller voir ses parents. Cette permission lui est refusée. Il passe quatre jours en caserne, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, n'aurait pas été puni de sa faute.

On ne serait pas plus sévère aux avant-postes. La grève sera continuée.

Grévistes en Correctionnelle. — Le 16 octobre, à Pusine Guillaumont, à Hellemmes, le policier Grosse a l'arrestation d'un gréviste, nommé Vanhaverbeke, pour outrage à la justice. Voici comment l'incident s'est produit :

Un gréviste, nommé Vanhaverbeke, s'étant rendu à l'usine précitée qui était complètement fermée par des chaînes à pied sur les rails d'un capot, un travailleur, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, n'aurait pas été puni de sa faute.

On ne serait pas plus sévère aux avant-postes. La grève sera continuée.

Grévistes en Correctionnelle. — Le 16 octobre, à Pusine Guillaumont, à Hellemmes, le policier Grosse a l'arrestation d'un gréviste, nommé Vanhaverbeke, pour outrage à la justice. Voici comment l'incident s'est produit :

Un gréviste, nommé Vanhaverbeke, s'étant rendu à l'usine précitée qui était complètement fermée par des chaînes à pied sur les rails d'un capot, un travailleur, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, n'aurait pas été puni de sa faute.

On ne serait pas plus sévère aux avant-postes. La grève sera continuée.

Grévistes en Correctionnelle. — Le 16 octobre, à Pusine Guillaumont, à Hellemmes, le policier Grosse a l'arrestation d'un gréviste, nommé Vanhaverbeke, pour outrage à la justice. Voici comment l'incident s'est produit :

Un gréviste, nommé Vanhaverbeke, s'étant rendu à l'usine précitée qui était complètement fermée par des chaînes à pied sur les rails d'un capot, un travailleur, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, n'aurait pas été puni de sa faute.

On ne serait pas plus sévère aux avant-postes. La grève sera continuée.

La salle de récréations du Pavillon des Enfants de l'Hôpital, de 8 heures et demie à 6 heures et demie du soir et de pendant la période du 6 novembre 1903 au 21 mars 1904.

La question de l'éducation et de la valeur professionnelle des personnes qui font profession de soigner les malades apparaît chaque jour de plus en plus importante. Elle est née du mouvement scientifique moderne et il n'est personne aujourd'hui qui ne reconnaisse que la préparation scientifique est la seule qui permette de soigner utilement des malades.

Sans doute, ce sont là des qualités qui peuvent être acquises chez ceux qui les possèdent, mais il est aussi certain que l'art d'assister les souffrants exige de la part de ceux qui s'y consacrent, un ensemble de connaissances et un apprentissage spécial qui les rend aptes à être, près du malade, des coopérateurs éclairés et dévoués.

C'est sous l'influence de ces préoccupations que la Commission administrative des Hospices a décidé de donner à l'Hôpital toute une série de leçons se rapportant à ce sujet, et si ces leçons rendront les plus grands services au personnel de nos établissements hospitaliers, de nos crèches, de nos asiles et aux personnes qui prêtent habituellement assistance aux femmes en couches, il s'adressent aussi à toute femme qui s'intéresse au soulagement ou à la guérison des malades.

Nous espérons que de tout cœur à la généreuse initiative de la Commission des Hospices ; c'est une belle œuvre à laquelle la population lilloise ne restera pas indifférente puisque elle lui aura permis de faire connaître les bienfaits de la vulgarisation des notions d'hygiène dont l'ignorance est la cause de tant de maux et de souffrances qui ne sont que le résultat de quelques heures de leçons.

Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

Un diplôme, en outre de tout autre avantage spécial, sera délivré aux auditeurs qui auront suivi l'ensemble des cours pendant l'année et justifieront de leur assiduité.

Le programme sera communiqué par la suite. Seront admises à ces leçons, toutes les personnes qui, jouissant au moins d'une instruction primaire suffisante s'engageront à la suivre complètement ou par séries de leçons.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'Économat de l'Hôpital civil, rue Nationale.

L'Emulsion Scott

supprime la TOUX COMPLÈTEMENT — IMMÉDIATEMENT

C'est le remède souverain de toutes les affections de la GORGE et de la POITRINE

telles que Bronchite, Laryngite, Amygdalite, Asthme, Fluxion de Poitrine, Phthisie, de même que pour Anémie, Scrofule, Rachitisme, Lymphatisme, Chlorose, Rhumatisme.

L'EMULSION SCOTT est à la fois le Remède et l'Aliment des Faibles et des Convalescents.

AVIS. — Méfiez-vous des émulsions soi-disant aussi bonnes qu'elle. Les vraies sont celles de l'Emulsion Scott. Ces contrefaçons, qui, par le plaisir, faites avec de l'huile de balais, ce qui en fait le bon marché, mais aussi inefficaces.

TRIBUNAL

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du mercredi 21 octobre 1903

Présidence de M. VIBERT, conseiller à la Cour d'appel de Douai

Ministère public : M. DERANSART, substitut du Procureur de la République

1re affaire. — VIOL (sans-clos) Accusé : René DELCOURT, âgé de 23 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Froidvillers.

Récusé : M. Benoit. Défenseur : M. Benoit. 2e affaire. — COUPS ET BLESSURE volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Accusé : Henri DELAFORGE, âgé de 36 ans, journaliste, demeurant à Biéville. Défenseur : M. Benoit.

Le dimanche 13 septembre 1903, vers onze heures du soir, le nommé Henri Delaforge regagnait son domicile dans rue de Valenciennes, avec sa femme lorsque le bruit de cette discussion révéla son frère et son cousin Joseph Deras, Gœluc, entendant un de ses voisins solliciter son aide pour aller chercher un objet dans la maison de son frère, se précipita vers la porte et aperçut son frère et son cousin qui se battaient.

Delaforge se précipita vers eux et chercha à les séparer, mais il fut repoussé et se vit assailli par les deux frères qui le frappèrent à coups de poing et de pied. Delaforge fut blessé à la tête et au visage et se vit obligé de fuir.

Delaforge a été condamné à deux ans de prison. Delaforge est condamné à deux ans de prison. La session est close.

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

Dans sa séance du 20 octobre 1903, le Conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants :

BARTHÉLEMY AUBRY, réserviste de la classe 1889, des Mairies de Valenciennes, condamné à deux ans de prison.

COLETTA COLAS, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

LEMOINE POULAIN, soldat de 2e classe au 1er escadron du train ; vol de deniers au préjudice d'un militaire. Acquitté.

LEMOINE POULAIN, soldat de 2e classe au 1er escadron du train ; désertion à l'intérieur au temps de paix. Deux mois de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 octobre

Présidence de M. SEE, vice-président

LES CHINOISES DE LA DOUANE. — Il vient d'être arrêté un jeune ouvrier peintre, âgé de 23 ans, nommé Louis CARLON, qui, depuis quelques semaines, avait quitté son logement de la rue des Arts, n° 10, pour aller habiter chez un certain M. Caron, rue de Valenciennes, n° 10.

Le jeune Caron, qui se présente comme un ouvrier peintre, a été arrêté par la police et conduit au poste de la rue de Valenciennes, n° 10, où il a été interrogé par le commissaire de police.

Le jeune Caron a été condamné à deux ans de prison. Le jeune Caron a été condamné à deux ans de prison.

Le jeune Caron a été condamné à deux ans de prison. Le jeune Caron a été condamné à deux ans de prison.

Le jeune Caron a été condamné à deux ans de prison. Le jeune Caron a été condamné à deux ans de prison.

AFFAIRES DIVERSES.

Victor Delante, camionneur à Lille, 8 jours de prison avec sursis pour vol d'une caisse de harengs à la gare Saint-Sauveur.

Dix jours à Hector Barrene, 40 ans, de Roubaix, pour flouerie d'aliments. Désir Boormat, 28 ans, rattacheur, à Lille, pour vol de 300 fr. au préjudice de sa tante, Mme Vanhecke, de Vendeville.

3 jours et 5 francs à Victor Lemaire, 41 ans, colporteur à Lille, pour mendicité et ivresse. Henri Ameu, 37 ans, journalier, à Lille, a volé des liges de bottines, au préjudice d'un complice qu'il n'a pas voulu faire connaître, 3 mois de prison.

5 jours de sursis, 11 fr. et 5 fr. d'amende à Charles Depasse, de Quessoy-sur-Deule, pour rébellion et outrages à la gendarmerie, et pour ivresse.

TOUTE PERSONNE SOUCIEUSE

DE SA SANTÉ ne devrait jamais consommer d'autres spiritueux QUE L'EXCELLENT VIN de Banyuls-Trilles

soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA

Ce puissant et délicieux tonique est d'ailleurs recommandé par les corps médicaux, même aux femmes et aux enfants.

Pris avec de l'eau, le BANYULS-TRILLES désaltère immédiatement et agréablement.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepôtiers

Exiger l'étiquette à cause des nombreuses contrefaçons.

UNIVERSITÉ DE LILLE

BACCALAURÉAT. — Classique (2e partie). — Ont été déclarés admissibles : MM. Guillaumont, Lacoste, Horbelle de Coste, Fourment, Lécuyer, Boussier, Filleul, Goudouin, Morel, Poyart, Flament Girard, Gruyelle, Hiet, Nissen, Prussac, Delcourt, Christian, Vanbecquer, Goutière, Hazebrouck, Hequet, Horell, Fernand Leroy, Liagre, Lesqu, Prouvost, Hoberget.

MM. Senlis Plaiard, François Vasseur, Verwilt, Biazet, Vautier, Balleux, Béret, Boutry, Clavis Capelle, Caron, Caron de Fromental, Dautricourt, Délé, Dewally, Dumont, D'Houglon, Anglard, Valot, Fontaine, Vanbecquer, Berthe, Werquin, Witvael, Baquin, Beaucourt, Boutry, Godelve, Couvreur, Delatre, Gorié, Ladré, Daniel Leroy, Haou, Leroy, Mique.

Classique (1re partie). — Ont été déclarés admissibles : MM. Beauvais, Besançon, Aubriet, Bessodes, Angles, Boutry, Bisc, Berlin, Boulenger, Dienne, Métais, Vanbecquer, Bérthelot, Charles Lemaire de Pas, Bregy, Briot, Pierre Carigny, Boyer-Chammard, Diligent, Fripier, Norvins, de la Motte, Christian, de l'Estomac, Breard, Brunet, Buraux, Cadart, Capelle, Léon Carrez, Goffin, Chevalier, Evolen, Defosse, Delebarre, Desnoyers, Bouchon, Bois, Vandebussche, Jules Vanbergue, Bernis, Bouchart, Castelain, Duray, Elie Carré, André Descaings, Daniel, Delesalle, Desnoyer, Dhalluin.

Modernes (2e partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la Motte, de la Motte, Turlet, Turlet, Brasseur, Degroote, Delatre, Vanderechden, Baviera, Bonnard, Deloit, Désailly, Doubilet.

Modernes (1re partie). — Admissibles : MM. Doquin, Vasse, Walli, Cassin, Cayet, Deuligny, Louis Vasseur, de la Motte, de la